



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

N° 0001 - Juin 2024

Revue LES TISONS



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Éditions *Cerfed*

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
lestisons@revuelestisons.bf

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso
(+226) 66006650/70104853

PRÉSENTATION/POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie,**

Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : lestisons@revuelestisons.bf.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

CONSIDÉRATION ÉTHIQUE

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

RESPONSABLE DES FINANCES

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

COMITÉ DE LECTURE

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis

BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutié SANGARÉ,

Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépín HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Firmin GOUBA, MC, Communicologue, IPERMIC, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Anthropologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNG BARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina

Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéféng SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Table des matières

L'épistémologie naturalisée selon Willard Van Orman Quine : chemin d'une science pour tous ... NATCHIA Koutoua Jean de Dieu.....	15
Socio-anthropologie d'une Maladie Tropicale Négligée dans une zone rurale du Niger : l'exemple de la lèpre à Danja et bourgades environnantes de Maradi ... MALAM MAMANE SANI Ibrahim, SOULEY ISSOUFOU Mamane Sani, ELHADJI DAGOBI Abdoua	39
Les instruments juridiques et méthodologiques de l'éthique de la recherche en Afrique subsaharienne : une revue systématique de la littérature ... ADJOVI Ingrid Sonya Mawussi, BALLEY Chabi Marius, MOUMOUNI MOUSSA Ismail, ADAMOUM Aïman	61
John Locke et la modernité libérale : aux sources de la tolérance ... BIYOGHE Pamphile.....	85
Partir de Fénelon et Condorcet pour repenser l'instruction des filles ... YABRÉ Kirgoua	109
Défis et perspectives de l'officialisation et la promotion des langues nationales au Burkina Faso BATIONO Zomenassir Armand	125
Du rejet de l'ambiguïté linguistique : principe majeur de la consolidation sociale ... COULIBALY Nalourgo Drissa.....	149
Stratégies d'empowerment et lutte contre l'extrémisme violent dans la Région des Savanes au Togo	167
Les particularités stylistiques de la poésie de Pacéré Frédéric Titinga ... BELEM Hamidou.....	203
Production d'œuvres d'art sculptées dans la controverse de l'inné et de l'acquis à Daloa en Côte d'Ivoire ... N'GUESSAN Kouadio Raymond	229
De la tripartition de pouvoirs chez Montesquieu : prévention contre l'abus de pouvoir ... SOUMBOUNOU Mamadou.....	243

Suivi parental des activités scolaires à domicile et réussite scolaire des élèves du lycée municipal de Yagma à Ouagadougou ... OUÉDRAOGO Fernand, SANKARA Yassia	261
Influence de l'intelligence émotionnelle sur le succès de carrière professionnelle chez les agents des institutions financières de Lomé au Togo ... KAZIMNA Pazambadi & LOAMEDENUDZI Koffi	289
Expressions littéraires et déconstruction des normes sociétales dans Devoir de cuissage de Hadiza Sanoussi BELEMTOUGRI Datoussinmaneba Xavier.....	305
Intelligence artificielle et robotique au service du système de santé de l'humanité ... AKA Pancrace	325
Perceptions des femmes utilisatrices des méthodes contraceptives non-médicales Au Burkina FASO ... BATIONO Nestor, SO Abdoulaye, KABORÉ Ahmed, NGANGUE Patrice, DRABO K. Maxime	347
Valeurs/savoirs endogènes et développement dans l'histoire et la littérature factuelle du Burkina Faso ... COULIBALY Dofini Dieudonné, DIPAMA Wend-Vénègda Arsène.....	367
Cultures et déliaison sociale en Afrique : de la recherche d'un vivre ensemble par une analyse critique du concept d'ivoirité ... TIENTEGA Koudregma Yaya	397
Le news management institutionnel : quels processus stratégiques pour la créativité dans l'espace ouest africain ? ... BEYI Wendgoudi Apollinaire	415
La réputation numérique de Dii Alfred Diban KI-ZERBO ... PARÉ Cyriaque	444



**Expressions littéraires et déconstruction des
normes sociétales dans *Devoir de cuisson* de
Hadiza Sanoussi**

*Literary expressions and deconstruction of societal
norms in Devoir de cuisson by Hadiza Sanoussi*

BELEMTUGRI Datoussinmaneba Xavier
Centre universitaire de Dori
Burkina Faso
belemxa@yahoo.fr

Pour citer cet article

BELEMTUGRI Datoussinmaneba Xavier, 2024, « Expressions littéraires et déconstruction des normes sociétales dans *Devoir de cuisson* de Hadiza Sanoussi », *Revue LES TISONS*, N° 0001, Vol.1, Juin, p. 305-324.

Résumé : Utiliser la littérature pour combattre les problèmes sociaux, surtout ceux touchant aux conditions de vie de la femme, tel est le leitmotiv de la romancière Hadiza Sanoussi dans ses écrits. Son deuxième roman, *Devoir de cuissage*, sorti en 2005 aux éditions JEL à Paris et réédité en 2013 par Harmattan Burkina en est une illustration parfaite. L'œuvre brille par l'intemporalité des thèmes qui y sont traités, lesquels thèmes abordent la problématique du mariage arrangé et précoce et la question des conflits interhumains. Femme intellectuelle, sa conception du mariage ne cadre pas avec celle de sa communauté. Ayant des points de vue divergents sur les questions touchant à leur vie de foyer, Adama Sagna aura à plusieurs reprises des démêlés avec Issa, son époux. Les frasques du mari devenant de plus en plus insupportables pour la femme, elle prit la décision de rompre l'union et de retourner chez les siens, au village. À l'analyse, la démarche d'Adama Sagna, sa décision de divorcer d'Issa, participe à la transgression du normatif si l'on considère la perception populaire du mariage à Moli. Sa décision est une transgression dans la mesure où l'initiative du divorce venant de la part d'une femme défie la conscience collective. La présente réflexion veut examiner les dispositifs narratifs et discursifs comme composante majeure de la déconstruction des normes sociétales.

Mots-clés : *Devoir de cuissage*, mariage arrangé, déconstruction des normes sociétales, expressions littéraires

Abstract: *Using literature to combat social problems, especially those affecting the living conditions of women, such is the leitmotif of the novelist Hadiza Sanoussi in her writings. His second novel, Devoir de cuissage, released in 2005 by JEL in Paris and republished in 2013 by Harmattan Burkina is a perfect illustration of this. The work shines by the timelessness of the themes treated there, which themes address the problem of arranged and early marriage and the question of interhuman conflicts. An intellectual woman, her conception of marriage does not fit with that of her community. Having divergent points of view on issues affecting their home life, Adama Sagna will have disagreements with Issa, her husband, on several occasions. As the husband's escapades became more and more unbearable for the wife, she made the decision to break off the union and return to her family in the village. On analysis, Adama Sagna's*

approach, her decision to divorce Issa, contributes to the transgression of the normative if we consider the popular perception of marriage in Moli. Her decision is a transgression to the extent that the initiative for divorce coming from a woman defies the collective conscience. This reflection aims to examine narrative and discursive devices as a major component of the deconstruction of societal norms.

Keywords : *Devoir de cuissage, arranged marriage, deconstruction of societal norms, literary expressions*

Introduction

Tout récit est pris dans un acte de communication, un discours, une énonciation qui comporte, directement ou indirectement, explicitement ou implicitement, des visées, des intentions, des effets recherchés. Ainsi les romans racontent une histoire et, au travers de cette histoire, ils peuvent chercher à émouvoir, à informer, à convaincre, à expliquer... Dans cet ordre d'idées, il va sans dire que le choix des thématiques qui sont développées dans les œuvres littéraires est motivé essentiellement par les visées de l'auteur.

Les écrits des auteurs burkinabè n'en font pas exception. Le roman *Devoir de cuissage* de l'écrivaine Hadiza Sanoussi brille par l'intemporalité des thèmes qu'elle traite dans son œuvre. Lesquels thèmes tournent autour de la problématique des conditions de vie de la femme. Féministe engagée, Hadiza Sanoussi utilise l'arme de la littérature pour bouleverser, sinon combattre, les vieilles pratiques qui ont toujours la peau dure dans certaines contrées du Burkina Faso. Faire raconter la mésaventure du mariage forcé par une des victimes de ce type d'union, dans son roman, qui, du reste décide de prendre ses responsabilités en main, est un acte révolutionnaire si l'on se réfère aux normes du mariage à Moli. Dans cette contrée très conservatrice de la société du roman, le divorce n'existe pas. Il ne viendrait jamais à l'idée d'une femme de quitter son homme pour quelque raison que ce soit. Pourtant, à la lecture de l'œuvre, la démarche d'Adama Sagna de quitter son foyer conjugal participe de la transgression de ces valeurs ancestrales propres aux habitants de Moli.

C'est dans l'optique d'appréhender cette transgression des valeurs sociétales dans la société du roman que nous envisageons mener la réflexion autour du thème suivant : « Expressions littéraires et déconstructions des normes sociétales dans *Devoir de cuissage* d'Hadiza Sanoussi ». Pour y arriver, nous nous posons cette question centrale : quel est le format du mariage à Moli ? De là, découlent deux interrogations secondaires :

- Par quels mécanismes la narratrice a-t-elle transgressé les normes du mariage en vigueur dans sa communauté ?
- Quels sont les dispositifs discursifs et narratifs mis en œuvre pour rendre compte de cette transgression ?

Nos hypothèses de recherche se déclinent en hypothèse principale et en hypothèses secondaires. Au titre de l'hypothèse principale, nous notons que le mariage de la jeune fille à Moli est une prérogative dévolue exclusivement à la tante paternelle. C'est elle qui a la responsabilité d'accorder la main de sa nièce au futur époux. Son choix ne souffre pas de contestation. Aussi, la jeune fille a l'obligation de préserver sa virginité avant le mariage et, dans le foyer, elle est tenue de rester fidèle à son homme. La rupture des liens du mariage est quasiment impossible. En termes d'hypothèses secondaires, il ressort d'une part que le passage de la narratrice à l'école lui a ouvert les yeux à tel point qu'elle s'est rendue compte que les droits de la femme sont bafoués par sa communauté. Pour changer la donne, les femmes doivent prendre leur destin en main en dénonçant et en renonçant au mariage arrangé par tous les moyens même ceux qui défient la conscience collective : l'initiative du divorce venant d'une femme. Et elle se présente comme étant la première hirondelle à annoncer le printemps. D'autre part, pour rendre compte de cette transgression du normatif dans la société du roman, Hadiza Sanoussi opte pour le narrateur homodiégétique comme instance narrative chargée de rapporter les faits. En outre, la valeur illocutionnaire du récit participe de cette transgression du normatif dans l'œuvre.

Dans la présente réflexion, nous visons un objectif général et deux objectifs spécifiques. L'objectif général est de montrer que le mariage tel qu'il est organisé dans la société du roman, à Moli, viole

les droits de la femme et est à l'origine de plusieurs difficultés dans les couples. Le premier objectif spécifique vise à indiquer, que le mariage, tel qu'il est célébré à Moli, ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté et que des voix s'élèvent pour sa réforme. Le second objectif spécifique est d'analyser les dispositifs narratifs et discursifs mis en œuvre par l'auteure pour rendre compte de la transgression des normes du mariage.

Notre méthodologie de recherche s'appuie principalement sur les outils de l'argumentation, des actes de langage et de la narratologie. La démarche méthodologique consistera à lire dans un premier temps le corpus pour y relever les éléments formels de l'organisation du mariage à Moli. Dans un second temps, il sera procédé à l'analyse des mécanismes de la transgression des normes du mariage avec les principaux outils cités précédemment.

1. Résumé de l'œuvre

Adama Sagna est une des rares jeunes filles de sa génération à être envoyée à l'école du blanc, à Moli. Après son admission au certificat d'études primaires, elle fut envoyée en ville, à Londi, chez l'oncle Abdoulaye, pour son cursus secondaire. Elle ambitionnait réussir à son brevet d'études afin de décrocher un concours à la fonction publique et vivre une vie de fonctionnaire. En classe de troisième, elle fit la rencontre de Nestor, un étudiant en gestion, qui l'aimait et ambitionnait l'épouser après ses études. Mais l'oncle Abdoulaye s'y opposa catégoriquement, arguant l'origine sociale de ce dernier, car selon lui, Nestor n'est ni plus ni moins un descendant d'esclave et de surcroît un chrétien. Il ne saurait être accepté dans une famille de nobles. Ce rejet de Nestor pesa sur les études d'Adama Sagna qui échoua à son examen. Les vacances de cette année-là, elle fut donnée en mariage à Issa, un de ses cousins éloignés, par sa tante Biba. Malgré son refus, le mariage fut célébré et elle rejoignit son mari. La vie de couple, au début, se passait sans accroc. Quelques mois plus tard, vint au monde leur premier fils, Bouba. Les problèmes ne tardèrent pas à visiter le couple, quand Adama Sagna, découvrit que son mari était un buveur invétéré d'alcool. Elle se résigna à vivre la situation d'autant plus qu'Issa lui fit comprendre qu'avant de la connaître il buvait l'alcool et que ce

n'était pas parce qu'il l'a épousée qu'il va arrêter de boire. Désormais les disputes faisaient partie du quotidien du couple. Sur bien des plans, beaucoup de choses opposaient Issa à sa femme.

Pendant que l'époux voulait d'une femme soumise, ménagère, qui ferait autant d'enfants pour lui, l'épouse, quant à elle, voyait les choses autrement. De son côté, elle désirait limiter les naissances afin de mieux s'occuper de ses enfants. Il lui fallait pour cela jouir d'une autonomie financière. Cette contradiction apparente s'explique par le niveau d'instruction de l'épouse qui est élevé par rapport à l'homme qui n'a pas été scolarisé. Les difficultés financières ne permettant pas à Issa de subvenir aux besoins de sa famille poussèrent Adama Sagna, sur conseils de son amie Irène, à renouer avec Nestor, son premier amour, devenu directeur général du budget, puis ministre des finances. Les sorties avec le ministre lui permirent d'être dans une aisance financière et de vivre la vie de fonctionnaire dont elle avait longtemps rêvé. Cependant, ne pouvant supporter les multiples écarts de conduite de son mari et la vie de petite vertu qu'elle menait, Adama Sagna prit la résolution de mettre un terme à son mariage et de retourner chez les siens au village.

2. L'argumentation, les actes de langage et le choix de l'instance narrative comme outils rendant compte de la transgression

À en croire Dessons (2000), repris par M. L. Ouédraogo (2017, p. 128), « la transgression, en tant que rupture, écart, consiste en une désarticulation. C'est une mise en épreuve du normatif et elle est positionnée négativement sur le plan axiologique ». Cette mise en épreuve du normatif dans le corpus *Devoir de cuissage* est rendue possible par un certain nombre d'outils au nombre desquels l'argumentation, les actes de langage et le choix de l'instance narrative. En premier lieu, notons que l'argumentation est au cœur de l'activité langagière. Toute personne qui prend la parole poursuit un ou plusieurs buts qu'elle désire atteindre en modifiant les croyances des allocutaires. Les éléments verbaux que le locuteur déploie à cet effet ne sont autres que ceux de l'argumentation. Dans cette optique, J. M. Adam (2011, p. 37) estime que « la visée

illocutoire globale définit tout texte comme ayant pour but d'agir sur les représentations, les croyances et/ou les comportements d'un destinataire ».

Cette vision est aussi partagée par Widdowson (2007, p. 6), cité par D. Maingueneau (2014, p. 32) : « Les gens produisent des textes pour faire passer un message, pour exprimer des idées et des croyances, pour expliquer quelque chose, pour amener d'autres gens à faire certaines choses ou à penser d'une certaine façon, et ainsi de suite ». Ainsi, les procédés que la narratrice va utiliser pour annoncer son divorce relève de la rhétorique. Cette rhétorique, elle-même, prend appui sur les actes de langage à travers la dimension perlocutoire. Rappelons de passage qu'un acte de langage est un acte qui se réalise par le verbe. Il se compose de trois niveaux que sont le locutoire, l'illocutoire et le perlocutoire. Le locutoire est la réalisation du discours écrit ou oral à l'intention d'un allocutaire ; l'illocutoire est l'acte de langage à proprement dit : asserter, questionner, ordonner ; le perlocutoire, quant à lui, sort généralement du cadre langagier. Il est l'intention ou la réaction voulue par le locuteur à l'égard de l'allocutaire. C'est également les effets subis, voulus et ou non voulus par le locuteur, par l'allocutaire. C'est dans ce sens que le perlocutoire a un lien étroit avec la rhétorique. À ce propos, J. R. Searle (1972, p. 62), parlant du perlocutoire, soutient que :

Si l'on considère la notion d'acte illocutionnaire, il faut aussi considérer les conséquences, les effets que de tels actes ont sur les actions, les pensées ou les croyances des auditeurs. Par exemple, si je soutiens un argument, je peux persuader ou convaincre mon interlocuteur ; si je l'avertis de quelque chose, je peux l'effrayer ou l'inquiéter ; si je lui demande quelque chose, je peux l'amener à faire ce que je lui demande ; si je lui fournis une information je peux le convaincre. Ces expressions désignent des actes perlocutionnaires.

En dernier lieu, le choix de l'instance narrative a des implications dans la réception du message. L'instance narrative est la voix, le personnage, chargé de rapporter l'histoire. Le récit peut être rapporté par un personnage absent de l'histoire, connu sous le nom de narrateur hétérodiégétique ou rapporté par un narrateur présent

dans le récit et l'on parle de narrateur homodiégétique. Dans *Devoir de cuissage*, le récit est rapporté par Adama Sagna, narratrice et personnage central de l'histoire. Dans une de nos réflexions antérieures²⁵, nous avons démontré que le choix du « je » comme instance narrative dans *Devoir de cuissage* n'est pas anodin. En effet, le choix du « je » est délibéré et est une technique narrative utilisée pour impacter fortement le lecteur. Aussi, le « je » identifie le lecteur au personnage, puisqu'au moment où il lit le texte, à la première personne, il se l'approprie. Il a cette impression que l'histoire qu'il lit le concerne en premier lieu et il ne peut manifester son indifférence face aux problèmes vécus par le « je ». Enfin, le choix du « je » relève d'un rapport de confidentialité voulu par la narratrice. Cette confidentialité s'analyse à partir des révélations qu'elle fait à son auditoire concernant les difficultés rencontrées dans sa vie de couple. Cette confiance vise à changer les perceptions de son auditoire sur un certain nombre de questions notamment le mariage forcé et le mariage basé sur la religion et l'ethnie. Au final, elle cherche à recueillir leur adhésion à sa volonté de divorce.

3. Description des normes sociétales du mariage à Moli

Le moins que l'on puisse dire est que Moli est une contrée soucieuse de la préservation du sens de l'honneur et de la dignité. Pour ce faire, les habitants optent pour le mariage précoce de leurs filles dans le but d'éviter l'opprobre qu'une éventuelle grossesse pourrait entraîner dans la famille. Aussi les mariages de famille sont-ils encouragés afin de préserver les liens de sang. Cet extrait du corpus pourra nous donner plus de détails sur les normes du mariage à Moli :

Je partis au collège à Londi, chez mon oncle Abdoulaye. À mon retour à Moli pendant les vacances, je constatai que beaucoup de mes camarades s'étaient mariées au cours de l'année. J'assistai à certaines noces. Chez nous, dès l'âge de treize ans, les filles sont mariées, pourvu qu'elles aient leurs menstrues. Il est même arrivé

25 *Le « Je » énonciateur dans Devoir de cuissage et son rapport au narrataire et au lecteur*, Datoussinmaneba Xavier BELEMTUGRI, Revue DELLA / Afrique, Lettres, Langues et Sciences de l'éducation, Tome 1, vol. 2 n°5 février 2020, p.81-90

que certaines le soient plus tôt, à neuf ou dix ans. Dans ce cas, la jeune fille trop tôt mariée restait avec sa belle-mère, qui était supposée achever son éducation. Et, au moment opportun, on organisait une cérémonie nuptiale en son honneur. À Moli, il est inconcevable qu'une fille de quinze ans soit célibataire.

Les mariages précoces se justifient par l'importance capitale accordée à la virginité. Une fille déflorée avant le mariage constitue une honte pour la famille et cela, sur plusieurs générations. Pour éviter l'opprobre, les familles choisissent le mariage précoce, avant que leurs filles éprouvent certaines envies inhérentes à la nature humaine. C'est pourquoi, dès que je reviens à Moli après avoir franchi la classe de quatrième, ma tante fit part à mon père de son intention de me donner en mariage à un de mes cousins éloignés. Chez nous, les mariages de famille sont fréquents et encouragés. Elle craignait que mes enfants ne sèchent dans mon ventre, si je ne les faisais pas sortir à temps, avait-elle expliqué (p. 17-18).

Par ailleurs, les familles sont très regardantes sur l'origine sociale et religieuse du prétendant de leurs filles. Il n'est pas permis, par exemple, qu'un noble épouse un esclave ou qu'un chrétien s'unisse à un musulman comme ce fut le cas de la narratrice quand elle présenta Nestor, son prétendant, à son oncle Abdoulaye :

L'état d'esprit qui prévalut au cours de mon dernier séjour à Moli et la rencontre de Nestor influèrent sur mes études. Nestor, étudiant en gestion, m'aimait beaucoup et projetait de m'épouser.

- Ainsi, dans toute la ville de Londi, tu n'as pas trouvé mieux que ce chrétien, fils d'esclave et esclave lui-même ! (p. 18-19).

En plus, à Moli, le consentement du mariage de la jeune fille est une des prérogatives de la tante paternelle. L'avis de la jeune fille compte très peu. Une fois l'accord de la tante donné, tous les autres membres de la famille ont l'obligation de s'aligner derrière son choix.

Le destin voulut que je rende visite à la sœur de Issa, une camarade d'enfance qui venait d'avoir un bébé. Dès que Issa me vit, il eut un déclic. Il voulait me prendre pour épouse et en fit part à sa mère. Celle-ci commença les sondages. Elle tapa à la

bonne porte, car elle s'adressa à ma tante. À l'insu de mon père, tante Biba donna son accord. (p. 21).

Une fois le mariage célébré, obligation est faite à la femme de rester fidèle à son mari. Quels qu'en soient les écarts de conduite de ce dernier, elle doit le supporter car le divorce n'est pas permis.

Après la virginité, la fidélité de la femme est le fondement du mariage. En effet, l'adultère est le crime le plus inqualifiable qu'une femme puisse commettre. Pour l'homme, c'est une autre paire de manches. Il ne viendrait jamais à l'esprit d'une épouse de faire un scandale pour une inconduite sexuelle de son partenaire. Il est tout à fait normal qu'un homme trompe sa femme. On le conçoit aisément. Par contre, il est inacceptable qu'un homme soit cocu. (p. 68).

Pourquoi ne me répudiait-il pas ? Pourquoi ne me demandait-il pas de sortir de sa maison ? Nos traditions me pesèrent plus. Pourquoi n'était-il pas possible pour la femme de décider de divorcer sans le consentement de son époux ? S'il était possible, je m'en serais allée sans hésiter. Mais à quoi cela servirait-il ? Mes parents me renverraient. (p. 111).

Après cet exposé des normes sociétales qui sous-tendent le mariage à Moli, nous pouvons passer à l'examen des éléments de la transgression de ce cadre normatif du mariage dans cette contrée du roman.

4. Procédés de déconstruction des normes sociétales dans *Devoir de cuissage*

4.1. Argumentation et transgression du normatif dans *Devoir de cuissage*

L'univers discursif de la transgression dans *Devoir de cuissage* peut être appréhendé à travers l'argumentation. Car pour D. Maingueneau (2014, p. 99), reprenant l'analyse de Krieg-Planque (2012, p. 111),

Il s'agit, sur des corpus précis, de faire apparaître la manière dont le discours est à la fois l'instrument et le lieu de rapports d'opinion : il est ce par quoi les acteurs construisent du consensus et de la conflictualité, du rassemblement et de la

division. Par les mots qu'ils emploient et les enjeux de valeurs dont ils les investissent, par les commentaires qu'ils produisent sur ces usages, les locuteurs dessinent le contour des positions qu'ils occupent ou qu'ils rejettent.

Dans *Devoir de cuissage*, l'argumentation s'organise autour de la doxa et des schèmes argumentatifs dans lesquels les acteurs construisent de la conflictualité et de la division. Le processus argumentatif dans le roman se construit autour des éléments doxiques, articulation entre doxa, adoxa et paradoxa. Dans le roman, la doxa, c'est-à-dire la norme communautaire, se construit autour du mariage précoce et forcé, basé sur l'origine sociale de l'homme, la fidélité et le rejet de toute idée de divorce.

En effet, la doxa est, selon Amossy (2012), repris par M. L. Ouédraogo (2017, p. 130), « l'opinion publique, celle dictée par la conscience collective et établie par les normes sociales ». À la lecture du corpus, une série de transgression de la doxa est perceptible. En premier lieu, la doxa, celle du mariage de famille, basée sur l'origine sociale de l'homme n'est pas acceptée par la narratrice. Et pour preuve, quand elle était en classe de quatrième, elle tomba amoureuse de Nestor, un jeune chrétien, issu de la famille des esclaves alors qu'elle est de la noblesse. L'oncle Abdoulaye interpella la narratrice, sa nièce, sur les conséquences de cette première transgression de la doxa :

Ainsi, dans toute la ville de Londi, tu n'as pas trouvé mieux que ce chrétien, fils d'esclave et esclave lui-même ! (...) Jusqu'à présent, personne dans notre famille n'a eu la bassesse de se marier à un buveur d'alcool. Peut-être que c'est toi qui ouvriras la porte de la déchéance, mais ce ne sera pas sous mon toit. Je ne serai pas complice de la souillure de notre clan. Du sang d'esclave dans le nôtre ! Dieu me pardonne ! (p. 19).

À travers cette intervention de l'oncle Abdoulaye, la narratrice est mise en garde par rapport à toute velléité de s'amouracher à un homme issu d'un autre clan que celui des nobles et pratiquant autre religion que l'islam. Ne sachant que faire, la narratrice se résigna à se séparer de son amour :

Malgré l'amour que nous nous portions, mon orgueil ne me permettait pas de faire fi de ces considérations rétrogrades qui n'ont subsisté que parce que nous les avons entretenues. Renoncer à Nestor était une façon pour moi de laver l'affront que mon oncle avait infligé à ma mère à travers moi. (p. 20).

Ensuite, le mariage précoce et arrangé, voulu par la tante Biba, n'était pas du goût de la narratrice. Elle, qui ambitionnait décrocher son brevet d'études et devenir fonctionnaire dans l'administration publique, voyait ainsi ses rêves tourner au cauchemar à travers cette union avec Issa. Dans un monologue, elle fait part de son désarroi : « Comment était-ce possible ? De quel droit pouvait-on décider de mon mariage sans mon consentement ? Qui avait le droit d'interrompre mes études au moment où je m'apprêtais à voir le bout du tunnel ? » (p. 21) Le mariage fut célébré malgré tout, et elle rejoignit son mari Issa. Après quelques temps de vie de couple harmonieuse, le climat familial ne tarda pas à se dégrader. Et pour cause, la narratrice découvrit qu'Issa est un buveur d'alcool : « J'ai toujours bu, je bois et je boirai. Avant de te courtiser, je buvais et ce n'est pas parce que je t'ai épousée que je vais arrêter de prendre l'alcool. » (p. 45).

Par sa prise d'alcool, Issa transgresse l'adoxa. L'adoxa est l'accord tacite qui liait Issa à sa belle-famille. Elle est le principe de base sur lequel le mariage a été célébré. Ce principe implicite entre la famille de la narratrice et celle d'Issa voudrait que l'attitude des mariés soit en conformité avec leur origine sociale afin d'éviter la souillure du clan. Pour ce faire, l'époux et l'épouse doivent être des musulmans pratiquants et menant une vie de noble. D'emblée, Issa remplissait ces conditions. Il est de la noblesse et est un musulman pratiquant. Ce qui lui a valu son acceptation dans la famille de la narratrice au détriment de Nestor. Le respect apparent de cette adoxa par Issa aux yeux de sa belle-famille, avant le mariage, n'est qu'une illusion que la vie de foyer dévoilera au grand jour à son épouse : « J'ai toujours bu, je bois et je boirai. Avant de te courtiser, je buvais et ce n'est pas parce que je t'ai épousée que je vais arrêter de prendre l'alcool. » (p. 45).

Cette déclaration de prise d'alcool d'Issa est un aveu de transgression de l'adoxa. Cependant, Issa ne s'arrête pas là dans sa transgression de l'adoxa. Les cinq prières quotidiennes, devant rythmer la vie du musulman pratiquant, Issa ne les faisait pas régulièrement comme l'attestent ces extraits du texte : « À l'heure du repas, Issa venait avec ses collègues. Après le repas, je préparais le thé. Le groupe repartait juste avant l'heure de la prière, pour, prétendait-il, la faire à la mosquée. (p. 39) ; « Une fois encore, Issa me surprit par sa réaction. Lui qui avait cessé de prier depuis des lustres, prit la bouilloire, fit ses ablutions et repartit. » (p. 85). En plus de boire l'alcool, Issa ne prie pas régulièrement. Il y a donc une double transgression de l'adoxa : celle de la prise d'alcool et celle de la négligence de la prière.

Cet état de fait aura des répercussions dans la vie du couple car l'épouse va contre attaquer. Ainsi, « je pris la résolution de sortir de ce mauvais pas, vaille que vaille. Beaucoup de choses désormais allaient changer entre nous. » (p. 46). Les choses qu'elle entend changer entre elle et son époux Issa sont de diverses natures et s'inscrivent dans une série de transgression de l'adoxa. Dans un premier temps, elle aura une reconsidération de sa fidélité vis-à-vis de son époux :

C'est vrai que chez nous, l'adultère est vu différemment lorsqu'il est commis par un homme ou par une femme. À Londi, j'apprendrai à relativiser ces valeurs ancestrales. Je conviens avec Irène qu'elles changent avec les milieux et les circonstances. (p. 68-69).

Ainsi, j'avais couché avec un homme encore inconnu la veille, juste pour quelques billets de banque. Je m'étais avilie et je ne ressentais aucun regret, aucun remords. (p. 82).

Cette vie de petite vertu que la narratrice mène est fondamentalement opposée aux valeurs qui lui ont été inculquées. Cependant, elle n'a aucun regret de transgresser son devoir de fidélité vis-à-vis de son époux, eu égard au comportement de ce dernier : « S'il y a bien quelque chose que je ne regrette pas, c'est l'expérience que je vis actuellement. Et... rassure-toi, je ne suis pas prête à me priver pour de prétendues valeurs morales. » (p. 102).

D'autre part, elle emboîtera les pas du mari dans la négligence de la prière : « Car, tout comme Issa, j'avais arrêté de prier depuis que je mène cette vie de débauche. » (p. 82). À l'analyse, nous comprenons que la transgression de l'adoxa par l'épouse est motivée par le comportement de l'époux. C'est parce qu'Issa ne s'est pas comporté en mari exemplaire, que la narratrice a riposté dans une sorte de vengeance, à travers une série de transgression de l'adoxa. Dans un monologue, elle tente de se disculper de son attitude très peu recommandable :

Est-ce vraiment criminel que de tromper une épave comme Issa ? Jamais là quand j'avais besoin de lui. Incapable de satisfaire mes besoins les plus élémentaires. Ne dit-on pas que le mari est responsable des fautes commises par sa femme sous son toit s'il ne la met en garde ? S'il ne prend pas les dispositions pour les éviter ? Qu'avait fait Issa pour m'éviter cette vie que je mène actuellement ? Rien ! (p. 82).

Après moult tractations, l'épouse opte in fine pour une sortie de crise à travers la paradoxa. Amossy (2012, page ?) estime qu'« en tant qu'opinion problématique, elle naît de la confrontation de la doxa et de l'adoxa. C'est une solution de sortie de crise ». Seulement, cette solution de sortie de crise voulue par l'épouse est très peu orthodoxe, sinon déroutante : l'initiative du divorce venant d'une femme. Rappelons que l'épouse et l'époux sont issus d'une famille conservatrice dans laquelle l'imaginaire populaire ne connaît pas le divorce comme le montre l'extrait : « Dans notre famille, donc dans celle de Issa, on ne divorce jamais. Le divorce est signe de faiblesse, une preuve qu'on ne peut pas faire face aux événements tellement complexes de la vie. » (p. 47). Diverses raisons expliquent le refus du divorce chez les Moliens :

Je ne sais pas pourquoi, dès qu'il s'agit de couple, personne ne veut accepter les séparations. Au nom d'une prétendue sacralité du mariage, on demande à la femme de supporter tous les caprices du mari. Pour maintenir la cohésion de la famille. Surtout dans le cas des mariages de familles comme le nôtre. Parlant de mariages du genre, le désagrément que constitue un éventuel divorce, fait que les plus réticents disent qu'ils détruisent les liens de parenté. On n'a ni les avantages de la parenté, ni ceux

du mariage. Car le divorce est inévitablement précédé de heurts.
(p. 63).

Si tant est que dans leur famille le divorce n'existe pas, il sera très surprenant que la communauté apprenne qu'une telle initiative vient d'une femme. Cette décision bouscule les habitudes des habitants de Moli et défie leur conscience collective. Cependant, bien que sa communauté désapprouve toute idée de désunion, la narratrice entend, par son acte héroïque, l'interpeller à l'abandon de certaines pratiques n'honorant pas la femme. Elle est bien consciente du regard que les gens porteront sur elle une fois de retour au village : « En effet, que deviendrait Ada-gna si j'échouais dans mon mariage ? La risée de la société. » (p. 63) ; « En restant à Moli ? Femme libre ! » (p. 133). Outre le jugement de la société, elle craint le renvoi par les siens une fois au village : « Pourquoi n'était-il pas possible pour la femme de décider de divorcer sans le consentement de son époux ? (...) Mais à quoi cela servirait-il ? Mes parents me renverraient. » (p. 111). Mais contre vents et marrées, la décision de la narratrice était prise et elle était irrévocable. Il fallait par tous les moyens mettre un terme à son mariage avec Issa : « Une profonde tristesse m'envahit quand je pense aux péripéties de ces derniers jours. Mais je ne regrette aucunement mon acte et, à vrai dire, je recommencerais si c'était à refaire. » (p. 5).

À côté de la construction doxique, le discours littéraire est le lieu d'articulation des schèmes argumentatifs. Ces schèmes argumentatifs rendent compte de la transgression du normatif dans la société du roman. L'examen du dispositif argumentatif déployé à cet effet est celui de la méthode progressive telle que définie par J. M. Adam (2011, p. 115) qui se présente comme suit :

données- (inférences) → conclusion (P- donc →Q).

De façon pratique, les données dans le corpus correspondent au comportement déviant de l'époux Issa, marqués par la violation de l'adoxa : prise d'alcool, négligence de la prière, fuite de responsabilité de ses obligations de chef de famille. Au vu de tous ces éléments réunis, l'épouse opte pour le divorce de manière unilatérale en termes conclusifs. C'est une relation de cause à effet.

Étant entendu que l'époux ne se comporte pas comme le souhaiterait l'épouse (P), celle-ci décide alors de quitter le foyer conjugal (Q). Nous pouvons résumer schématiquement le dispositif de la sorte :

Données (Issa, alcoolique, époux irresponsable) → conclusion (divorce unilatérale de l'épouse)

4.2. Actes de langage et violation du normatif dans *Devoir de cuisson*

En explorant la piste des actes de langage, l'on peut lire la transgression de l'adoxa et du paradoxa comme un acte de langage particulier. D'abord, considérant ces propos d'Issa, « J'ai toujours bu, je bois et je boirai. Avant de te courtiser, je buvais et ce n'est pas parce que je t'ai épousée que je vais arrêter de prendre l'alcool. » (p. 45), nous pouvons voir, dans cet aveu, la réalisation d'un acte locutoire. Cette séquence assertive est une énonciation de la violation de l'adoxa. Ensuite, la réaction de l'épouse qui s'en est suivie rend compte de l'acte illocutionnaire : « Je pris la résolution de sortir de ce mauvais pas, vaille que vaille. Beaucoup de choses désormais allaient changer entre nous. » (p. 46) Le changement d'attitude de l'épouse est consacrée après l'énonciation. Son dire est un faire. L'on peut enfin constater les conséquences engendrées par le dire de l'épouse après de nombreuses péripéties : le départ du foyer conjugal et le retour chez les siens. De cette manière, le discours est l'articulation des actes locutoire, illocutoire et perlocutoire. Nous pouvons résumer ces trois niveaux de l'acte de langage rendant compte de la transgression du normatif dans le tableau suivant :

Acte de langage rendant compte de la transgression du normatif

Le locutoire	L'illocutoire	Le perlocutoire
- J'ai toujours bu, je bois et je boirai. Avant de te courtiser, je buvais et ce n'est pas parce	Intention de choquer et de blesser moralement son	Départ de l'épouse du foyer conjugal pour rejoindre les siens au

que je t'ai épousé par ses village, à Moli. (p.6)
épousée que je déclarations
vais arrêter de
prendre
l'alcool. (p. 45)
(propos de
l'époux)

Après cette analyse, nous nous réalisons effectivement que les actes de langage rendent compte de la transgression des valeurs sociétales dans le roman *Devoir de cuissage*.

4.3. Instance narrative et déconstruction des valeurs sociétales dans Devoir de cuissage

Le choix de la voix et de l'instance narrative a des visées pragmatiques sur les destinataires du message. C'est à cet égard que B. Buffard-Moret (2013, p. 20) estime que

l'utilisation du « je » dans un texte de fiction vise à « créer l'impression d'un témoignage » ; à placer le lecteur en position d'interlocuteur, le discours du "je" supposant un allocutaire et en même temps privilégie une identification du lecteur au personnage, puisqu'au moment où le lecteur lit le discours à la première personne, il se l'approprie.

Le choix du narrateur homodiégétique avec perspective passant par le personnage comme voix chargée de rapporter les faits, est bien étudié par l'auteure de *Devoir de cuissage*. Cette technique narrative, une sorte d'autobiographie, permet à l'héroïne d'être au premier plan dans la trame du récit et d'assumer ses dires. Adama Sagna, une des nombreuses victimes du mariage arrangé, brise le silence en donnant de la voix. Femme intellectuelle, sa vision du monde ne cadre pas avec celle de sa communauté notamment sur les principes du mariage. Pour ce faire, elle monte au créneau et indique à toutes les femmes victimes de ces genres de pratique, le chemin à suivre pour se libérer des chaînes coutumières. Par son acte de divorce, elle devient ainsi la première hirondelle à annoncer le printemps de la libération de la femme dans sa communauté.

Le choix du « je » comme instance narrative chargée de rapporter les faits dans l'œuvre est une manière pour l'auteure de faire assumer son héroïne Adama Sagna dans sa prise de décision courageuse et pour le moins déroutante. La narratrice a compris que le combat pour la libération de la femme ne se fera pas sans la participation effective des femmes. Mieux, elles doivent être à l'avant-garde de la lutte. Le fruit de la lutte s'arrachera au prix fort car il ne sera jamais un cadeau du ciel. Nulle femme n'est mieux placée pour lutter contre l'abandon du mariage forcé autre que celles qui en ont été victimes. Une pratique séculaire, ancrée dans les coutumes de Moli, pour la combattre, il faut une thérapie de choc. Il faut bousculer les vieilles habitudes et choquer la conscience collective. C'est dans ce cadre que la narratrice s'est assumée en rejetant la soumission aveugle de la femme dans le foyer : « Je ne sais pas pourquoi, dès qu'il s'agit de couple, personne ne veut accepter les séparations. Au nom d'une prétendue sacralité du mariage, on demande à la femme de supporter tous les caprices du mari. Pour maintenir la cohésion de la famille. » (p. 63). En fin de compte, sa résolution participe de la transgression et de la déconstruction de la sacralité du mariage à Moli : « Je crois que c'est à partir de ce jour que j'ai décidé de mettre un terme à notre union. » (p. 59).

Par ailleurs, le choix du « je » relève de la volonté de l'auteure de faire approprier l'histoire par le lecteur car, comme l'écrit B. Buffard-Moret (2013, p. 23), « au moment de la lecture, celui qui lit s'approprie momentanément ce pronom "je" ; il y a donc dilatation du "je" et le discours du locuteur trouve des échos dans chaque homme ». À ce propos, le lecteur s'identifie à la narratrice et à la limite se substitue à elle dans le récit pour vivre ses joies, ses peines, en un mot, son quotidien. Au demeurant, la narratrice dans *Devoir de cuissage* interpelle son lecteur à une prise de conscience sur les problématiques soulevées dans son récit qui sont, entre autre, le mariage arrangé, le mariage basé sur l'origine sociale et l'ethnie, la responsabilité de l'époux dans le foyer, etc. Du reste, toute conscience humaine ne peut demeurer indifférente face aux problèmes soulevés par la narratrice dans son œuvre. Que son récit émeuve et ait un retentissement chez chaque lecteur, tel est

l'objectif recherché par l'auteure en prêtant à un de ses personnages le statut de narratrice homodiégétique.

Conclusion

Pour conclure, rappelons que la réflexion a porté sur le thème « Expressions littéraires et déconstructions des normes sociétales dans *Devoir de cuissage* d'Hadiza Sanoussi ». Il s'est agi principalement d'interroger les outils de l'argumentation, des actes de langage et de la narration en vue de comprendre le processus de déconstruction des normes sociétales dans la société du roman. En fin de compte, l'analyse nous autorise à dire que l'argumentation, à travers la construction doxique, est au centre de la violation du prescrit dans l'œuvre. Aussi les actes de langage, à travers la dimension perlocutoire, consolident-ils la transgression du normatif de par le divorce qu'ils consacrent. Enfin, le choix du « je » comme instance narrative permet à Adama Sagna, l'héroïne, d'assumer entièrement la responsabilité de son divorce.

Bibliographie

SANOUSI Hadiza, 2013, *Devoir de cuissage*, Ouagadougou, Harmattan Burkina.

AMOSSY Ruth, 2012, *L'Argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.

AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, éditions du Seuil.

BELEMTOUGRI Datoussinmaneba Xavier, 2020, « Le "je" énonciateur dans *Devoir de cuissage* et son rapport au narrataire et au lecteur », in *Revue Della / Afrique, Lettres, Langues et Sciences de l'éducation*, vol. 2, n°5, p. 80-90.

BUFFARD-MORET Brigitte, 2013, *Introduction à la stylistique*, 2^e édition, Paris, Armand Colin.

DESSONS Gérard, 2000, *Introduction à la poétique, Approche des théories de la littérature*, Paris, Nathan.

MAINGUENEAU Dominique, 2014, *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin.

OUÉDRAOGO Mahamadou Lamine, 2017, « Désarticulation du normatif et articulation du transgressif : la transgression dans Congé de mariage de Boubacar Diallo » in revue Sciences du langage : articulations, désarticulations, réarticulations, Publibook, p. 12.

SEARLE John, 1972, *Les actes de langage*, Paris, Hermann.